Prise de parole unitaire CGT – FSU – Solidaires – UNSA Ferroviaire du 2 mars 2020

Bonjour à toutes et tous

Samedi, à la suite d'un conseil des ministres annoncé comme dédié aux mesures de prévention contre le coronavirus, on apprenait que le président de la république et le 1er ministre choisissaient d'utiliser l'article 49-3 de la constitution dans le but de couper court aux débats contradictoires à l'Assemblée nationale concernant le projet de réforme sur les retraites.

Profiter d'un problème sanitaire grave pour essayer de régler en catimini un conflit social majeur et détruire l'œuvre d'Ambroise Croizat et du Conseil National de la Résistance est une véritable honte !

Le gouvernement, par ce procédé, démontre qu'il est incapable de faire adopter sa contre-réforme à l'Assemblée nationale, incapable de répondre aux questions posées par l'opposition, tout simplement incapable de défendre son projet à trous. Comme le dénoncent nos organisations depuis des mois, il affiche sa conception du dialogue et de l'écoute à travers tout son mépris pour la démocratie, les institutions, le mouvement social et les citoyen·nes.

Dès l'annonce du recours au 49-3, des rassemblements spontanés ont eu lieu devant l'Assemblée et dans plusieurs villes de France, preuve s'il en était besoin que cette décision est très mal perçue. C'est pourquoi, en plus du rassemblement de ce soir, nos organisations appellent à une journée d'action y compris par la grève demain mardi 3 mars, avec 3 initiatives à partir de 17h30 devant la préfecture : Initiative « Fantomasque contre le Macronavirus 49-3 », 49-3 nuances de gré ou de force, Inauguration du Square 49-3 pour redire notre opposition à ce procédé.

Mais surtout, il est important de rappeler que le 49-3 ne signifie pas l'arrêt de la lutte contre le projet de réforme par points. L'adoption définitive est encore loin et nous devons continuer de mobiliser et convaincre les travailleurs et les travailleuses qu'il est encore possible de faire reculer le gouvernement. C'est ce qui c'était produit en son temps pour le Contrat Première Embauche qui après son adoption a été abandonné. Nous devons continuer de convaincre que la retraite par points est un véritable recul pour toutes et tous, salarié·es du public comme du privé.

Contrairement à ce qu'ose prétendre le gouvernement, les femmes seront les grandes perdantes de ce nouveau régime de retraites. Avec par exemple, les 2 annuités de cotisation par enfant (et un an dans le public) dont bénéficient les mères : supprimées ; la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes : inaccessible en cas de divorce. Avec ce projet ce sont 400 000 femmes fonctionnaires (aides-soignantes, infirmières, sages-femmes…) qui perdront la « catégorie active » et la reconnaissance de la pénibilité. Alors qu'elles peuvent partir à compter de 57 ans aujourd'hui, elles devront attendre 62 ans. Il faudra travailler toujours plus longtemps, ce qui est particulièrement défavorable aux femmes qui sont déjà aujourd'hui 40 % à partir avec une carrière incomplète. C'est pourquoi nos organisations appellent à faire du samedi 7 mars, veille de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une nouvelle journée d'action massive contre le projet.

Et nous appelons l'ensemble des travailleurs et travailleuses à se réunir avec leur organisations syndicales en Assemblées Générales sur tous les lieux de travail dans les entreprises, les établissements et les services pour construire collectivement la poursuite et l'amplification du mouvement pour faire de la journée du 31 mars une journée de grève et de manifestation encore plus réussie que celle des mois précédents. Alors à demain pour continuer la lutte !